L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 FEVRIER 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DEPOT de LIBRY, BOUCHARDAT & SOUPENE

POUR LES ABONNEMENTS,

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $12, payables comptant, $6 par trimestre, $4 par trimestre, et 10 CENTS le numéro pour toute demande non régulière, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $4, payables comptant, $2.

PRIX D'INSERTION.

Les annonces ordinaires, payables d'avance, 75 cents par insertion pour chaque ligne de nonpareille.

Les annonces nouvelles pour longtemps, paraissant comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en noir, dans le page éditoriale, paraissent en noir et sont payées en noir.

Les annonces illustrées régulièrement et souvent, les annonces avant, arrière pris indiqués et donnés pour les annonces non-illustrées, lui accompagne qu'il sont souvent aussi chers qu'elles soient, ont encouragé le dépôt comme on le sait.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paraissent de même sur la ligne pour chaque insertion.

Toutes annonces inscrivables, doit être payée d'avance, à moins qu'il ne soit autrement arrangé par écrit.

Les annonces légales sont et doivent à la loi de chacune année.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 16 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et vaisseaux entrés dans notre port, ainsi que les expéditions en donnée, voir à la page troisième.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Gurnsey & Co. à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Quai comprenant en bois, sur le chemin Carondelet. Un emplacement pour bâtir, dans la rue Bayou, et des certificats de corps d'ouvrages.

Par S. Gutmark, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.—Un lot de terre avec bâtisses, rue de Bayou, et des certificats de corps d'ouvrages.

Par S. Gutmark, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.—Un lot de terre avec bâtisses, rue de Bayou, et des certificats de corps d'ouvrages.

Par P. Morphy, à l'entrepôt de la Douane, Front Levée, entre Julia et Notre-Dame—20 sacs de café.

Par G. de Ravin, à son bureau.—Un comptoir à dessus en marbre, une glacière, installations de gaz, &c.

Par R. Roger & Co., à leurs salles d'encan—Marchandises sèches, liqueurs, meubles et bric-à-brac.

A midi, une Mise en vente de la vente Vieille-Levée—100 caisses chaussures de chefs.

Par Wolfe, Richon & Co, au No 38 de la rue Bienville—Marchandises sèches, chaussures, chapeaux, porcelaines et étoffes à blanchir.

Par Vincent & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches.

☞ Il existe vos confiseurs et épiceries chez M. Ernest Turpin, 26 Vieille Levée.

Chapeaux et Chaussures.—L'attention des acheteurs est appelée à la vente de chapeaux et chaussures qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, aux salles d'encan de MM. R. Roger & Co, 42 et 47, rue de la Vieille-Levée.

Conditions à la vente.

☞ Grande vente de marchandises sèches, &c.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches, qui aura lieu ce matin à 9 heures, aux salles d'encan de MM. R. Roger & Co., Nos 42 et 47, Vieille-Levée.

Conditions à la vente.

La fin de la Session.

Nous disions, il y a quelque temps, que les radicaux bostoux d'avoir perdu tout temps depuis quinze mois en vaines discussions, voulaient frapper coup sur coup pour accabler le Président et le Sud dans un immense. Dans l'espace de quelques jours, la Chambre a adopté par 112 voix contre 43 le bill de M. Stevens pour l'organisation du gouvernement militaire dans tous les Etats du Sud. Le Sénat n'a pas encore adopté le bill Elliot que M. Sumner vient d'amender en faisant prononcer la nullité de tous les jugements rendus par les Cours depuis l'ordonnance de sécession, mais il n'en pas impossible que les partisans du bill ne parviennent à le faire passer d'ici à quelques jours.

Cette précipitation des radicaux à voter les mesures les plus extrêmes à tort et à travers, a joué l'impossible paraît les amis de l'administration. On se demande où cette fureur croissante s'arrêtera, et on n'est que médiocrement rassuré sur tout celui qu'elle peut amener.

Il est évident que ces mots sonnent en pleine crise, et que si l'orage n'éclate pas d'ici à la fin de la session, il ne se déchaînera qu'avec plus de violence à l'ouverture du prochain Congrès. L'intention bien arrêtée des radicaux est de proclamer l'anarchie dans tout le Sud, de faire occuper militairement par l'armée tous les Etats de la confédération déchue, de faire prononcer par Stevens et Sumner le bill de confiscation contre les Etats du Sud sous la commandement du général Grant et maîtrisé les Cours des Etats-Unis pour la subordination des officiers de l'armée.

Ce bill serait un véritable coup d'Etat parlementaire, car il porterait atteinte aux attributions du Pouvoir Exécutif aussi bien qu'à celles du Pouvoir Judiciaire. Il méconnaît aussi cette clause de la Constitution qui déclare le Président commandant en chef de l'armée, et cette autre clause qui défend de suspendre l'habeas corpus excepté en cas de rébellion ou d'invasion. Il n'est pas nécessaire que nous disions que ces mesures ne sont nullement au goût du gouvernement et de la majorité législative qui l'appuie; mais nous sommes loin de nous exagérer leur gravité. Nous ne désespérons pas encore que le bon sens finisse par prévaloir dans l'hémicycle de ce pouvoir contre ces fous furieux.

Le moyen est tellement révolutionnaire qu'elle a effrayé un petit nombre de républicains timides ou modérés, et le bill n'a obtenu dans la Chambre que 109 voix contre 85, n'est-à-dire deux voix de moins que la majorité des deux tiers nécessaire au cas de vote. Ces deux voix pourraient se trouver dans la Chambre et le bill deviendrait facilement loi par un défaut de vote, si, au Sénat, il n'y avait, même parmi les amis de la majorité, plus de prudence et de circonspection. Le bill a été envoyé à l'imprimerie et il ne sera mis en discussion qu'après le vote sur le bill Elliot dont l'adoption paraît certaine, bien qu'il soit possible qu'il n'obtienne pas une voix de plus que deux fois. On en est réduit à espérer que le vote sur ce dernier bill sera remis de façon à en qu'il ne puisse passer que dans les dix dernières jours de la session, ce qui n'y ils deviendront lettre morte d'avoir été adoptés par le Président dans le délai légal. C'est un l'avenir, une assez triste consolation.

Au milieu de ces délibérations des fureurs radicales, la paix de l'administration n'a trouvé rien de mieux que de faire prononcer au Sénat des Etats-Unis par M. Dixon, sénateur du Connecticut, un projet de résolution conçu en ces termes dont nous avons donné le texte, et qui contient une sorte de compromis bâtard entre sur le système impartial. Cet arrangement n'est de nature à satisfaire ni les radicaux ni les démocrates pas, "Il est, en effet, comment M. Brodsbury, de Delaware, n'est surpris à ce sujet:

"Le principal but, ou pour mieux le penser, est de donner par la voie pacifique légale l'autorité du gouvernement national à ceux qui refusent de reconnaître cette autorité, et de leur faire obéir à l'autorité légale. Le moyen le plus probable que ce but sera atteint est de rétablir les autorités civiles des différents Etats, aussitôt que possible, sur la base de la reconnaissance de l'autorité nationale."